Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-2023_13-DE

Petite Chapelle de Gisy-Les-Nobles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-13

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHE Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe, MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absent(s) excusé(s) : FLEURY Aliète

Absent(s) : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Approbation des comptes de gestion des budgets communal et assainissement 2022 dressé par le SGC de sens

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la commune et assainissement de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le SGC de Sens accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le SCG a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le SGC de Sens, visés et certifiés conforment par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Le secrétaire de Séance

Alexandre FINELLI

Patrick BABOUHOT

MAIRIE DE GISY LES NOBLES
REPUBLIQUE FRANÇAISE
89140

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-14

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe, MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absent(s) excusé(s) : FLEURY Aliète

Absent(s) : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

Monsieur FINELLI 1er Adjoint au maire présente le compte administratif 2022. Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2022 du budget communal et arrête ainsi les comptes :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		112 576,91	40 716,99	0,00	40 716,99	112 576,91
Opérations de l'exercice	365 335,54	451 067,62	58 560,62	111 099,30	423 896,16	562 166,92
TOTAUX	365 335,54	563 644,53	99 277,61	111 099,30	464 613,15	674 743,
Résultats de clôture (comptable)		198 308,99	0,00	11 821,69	0,00	210 130,
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,
Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire			0,00	0,00		
TOTAUX CUMULES		198 308,99	0,00	11 821,69	0,00	210 130,
RESULTATS DEFINITIFS (Réels)		198 308,99	0,00	11 821,69		210 130,

Le secrétaire de séance
A. FINELLI

Fait à Gisy les Nobles
Le 1ER adjoint au maire
A.FINELLI

MAIRIE DE GISY LES NOBLES 89140

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-2023_14-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-15

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe, MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absent(s) excusé(s) : FLEURY Aliète

Absent(s) : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

Monsieur FINELLI 1er Adjoint au maire présente le compte administratif 2022. Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2022 du budget assainissement et arrête ainsi les comptes :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00	11 264,07		48 047,83		59 311,90
Opérations de l'exercic	117 247,05	87 211,85	47 055,25	49 711,70	164 302,30	136 923,5
TOTAUX	**117 247,05**	**98 475,92**	**47 055,25**	**97 759,53**	**164 302,30**	**196 235,4**
Résultats de clôture (comptable)	18 771,13	0,00		50 704,28		50 704,2
Restes à réaliser					0,00	0,0
TOTAUX CUMULES	18 771,13	0,00	0,00	50 704,28	18 771,13	50 704,2
RESULTATS DEFINITIFS (Réels)	**18 771,13**	**0,00**		**50 704,28**		**31 933,1**

Le secrétaire de séance
A. FINELLI

Fait à Gisy les Nobles
Le 1ER adjoint au maire
A.FINELLI

MAIRIE DE GISY LES NOBLES 89140

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-CA_2022_ASS-BF

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-BP_2023_COM-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-16

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe, MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absent(s) excusé(s) : FLEURY Aliète

Absent(s) : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Affectation de résultat de clôture 2022 du budget communal

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2022 du budget communal, à savoir :

- Excédent de fonctionnement 2022 :	85 732.08 euros
- Excédent de fonctionnement reporté 2021:	112 576.91 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé :	198 308.99 euros
- Excédent d'investissement 2022	11 821.69 euros
- Déficit des restes à réaliser 2022	29 305.52 euros
Soit un besoin de financement de :	17 483.83 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Affecte** à l'unanimité le résultat de clôture 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022	198 308.99 euros
1068 Affectation complémentaire en réserve	17 483.83 euros
002 Excédent de fonctionnement reporté	180 825.16 euros
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent	11 821.69 euros

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance

Alexandre FINELLI

Le Maire

Patrick BABOUHOT

MAIRIE DE GISY LES NOBLES
89140

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-BP_2023_ASS-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-17

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
→ NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal,
→ STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule,
→ FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe,
→ MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absent(s) excusé(s): FLEURY Aliète

Absent: SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Affectation de résultat de clôture 2022 du budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2022 du budget assainissement, à savoir :

- Déficit de fonctionnement 2022	30 035.20 euros
- Excédent de fonctionnement reporté 2021	11 264.07 euros
Soit un déficit de fonctionnement cumulé	18 771.13 euros
- Excédent d'investissement 2022	50 704.28 euros
- Déficit d'investissement reporté	0.00 euros
Soit un excédent d'investissement de	50 704.28 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Affecte à l'unanimité** le résultat de clôture 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 (Déficit)	18 771.13 euros
Affectation complémentaire de réserve 1068	0.00 euros
002 Déficit de fonctionnement reporté	18 771.13 euros
001 Résultat d'investissement reporté (Excédent)	50 704.28 euros

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance
Alexandre FINELLI

Le Maire
Patrick BABOUHOT

MAIRIE DE GISY LES NOBLES
89140

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-2023_18-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-18

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
- NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal,
- STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule,
- FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe,
- MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète

Absent: SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : TAUX D'IMPOSITIONS 2023

Monsieur le maire rappelle que les taux d'impositions ont été augmentés en 2022, il expose que vu la conjoncture économique actuelle, il propose de maintenir les taux 2022 sachant que l'état a augmenté de 7.1% les bases imposables des différents impôts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide à la majorité** de maintenir les taux 2022 pour l'année 2023.

	2022	2023
Taxe Foncière Propriétés Bâties	31.55%	**31.55%**
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	37.64%	**37.64%**
Taxe habitation	14.24%	**14.24%**

Fait à Gisy Les Nobles

Le secrétaire de Séance
Alexandre FINELLI

Le Maire
Patrick BABOUHOT

MAIRIE DE GISY LES NOBLES 89140

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-2023_19-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-19

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
- NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal,
- STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule,
- FERRIERE- Stéphanie à POUTHE Christophe,
- MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Prix du m3 des eaux usées - assainissement

Monsieur le maire rappelle que la dernière augmentation du prix du m³ d'eau pour l'assainissement a été votée en 2013 avec effet au 1er septembre 2014 avec un tarif de 2,34 euros HT du m³ des eaux usées.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter pour l'année 2023 le tarif du m³ des eaux usées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** à l'unanimité de ne pas augmenter le prix du m³ des eaux usées pour l'année 2023.

Fait à Gisy Les Nobles,
Le Maire

Le secrétaire de Séance

Alexandre FINELLI

Patrick BABOUHOT

MAIRIE DE GISY LES NOBLES
89140

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-2023_20-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-20

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
- NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal,
- STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule,
- FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe, MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Virement au budget annexe assainissement

Le conseil municipal décide d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe assainissement pour l'exercice 2023 pour pallier le déficit de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de réaliser le virement d'un montant de 20 000.00 euros de l'article 6573641 sur le budget assainissement.

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance
Alexandre FINELLI

Le Maire
Patrick BABOUHOT

MAIRIE DE GISY LES NOBLES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
89140

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-2023_21-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-21

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
- NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal,
- STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule,
- FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe,
- MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Vote du budget primitif 2023 de la commune de Gisy Le Nobles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote à l'unanimité** les propositions nouvelles du budget Primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses : 228 375.98 euros (dont 31 667.52 de R.A.R.)

Recettes : 228 375.98 euros (dont 2 362.00 de R.A.R)

Section de Fonctionnement

Dépenses : 550 071.16 euros

Recettes : 550 071.16 euros

- **Dit** que, au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du 012 : charges de personnel) dans la limite de 5% pour chacune des 2 sections de dépenses réelles de fonctionnement et investissement.

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance
Alexandre FINELLI

Le Maire
Patrick BABOUHOT

MAIRIE DE GISY LES NOBLES 89140

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-2023_22-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-22

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
- NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal,
- STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule,
- FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe,
- MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Vote du budget primitif 2023 de l'assainissement de Gisy les Nobles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote à l'unanimité** les propositions nouvelles du budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante sans augmentation du prix du m^3 d'eau :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 137 716.49 euros

Recettes : 137 716.49 euros

Section d'investissement

Dépenses : 107 010.30 euros

Recettes : 107 010.30 euros

-**Dit** que, au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du 012 charges de personnel) dans la limite de 5% pour chacune des 2 sections de dépenses réelles de fonctionnement et investissement.

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance
Alexandre FINELLI

Le Maire
Patrick BABOUHOT

MAIRIE DE GISY LES NOBLES
89140

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-2023_23-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-23

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : **14**
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 10
Contre :
Abstentions : 2

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
- NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal,
- STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule,
- FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe,
- MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Subventions communales 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Décide** d'inscrire au budget 2023 les subventions suivantes :

• ASKVT	150.00 €
• Entraide Cantonale	180.00 €
• AFM TELETHON	50.00 €
• Amicale des sapeurs-pompiers de Pont sur Yonne	50.00 €
• PEP 89	50.00 €
• Sainte Colombe (LORIOT-ANTAO DEMACEDO Les 2 BADUEL)	120.00 €
• MFR SEMUR EN AUXOIS (RODRIGUEZ)	30.00 €
• Ecole des métiers (DIJOU Lina)	30.00 €
• SPA	50.00 €
• Fondation Brigitte Bardot	100.00 €
• Association Cani-Félin	100.00 €
• Les restaurants du cœur	50.00 €
• Sens planeur	50.00 €
• ALMEA Formation Interpro Pont Sainte Marie (MALARE)	30.00 €

- **Précise** que concernant la subvention pour Gisy Loisirs de 500.00€, M FINELLI vote deux fois « abstention » pour lui et M MOROUS,
- **Précise** que les subventions seront versées seulement sur présentation d'une demande et d'un bilan financier.
- **Précise** que les sommes sont inscrites au budget de la commune 2023

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance
Alexandre FINELLI

Le Maire
Patrick BABOUHOT

MAIRIE DE GISY LES NOBLES 89140

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-2023_24-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-24

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
- NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal,
- STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule,
- FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe,
- MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : ATD-Convention d'assistance technique 2023-A-051 – Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage-Schéma Directeur pour les systèmes d'assainissement d'Evry et de Gisy Les Nobles

Le Maire expose que la commune de Gisy Les Nobles dispose d'une station de traitement des eaux usées mais qu'à ce jour, aucun schéma directeur d'assainissement n'a été élaboré.

La réglementation des stations d'épuration oblige désormais les communes à avoir un schéma directeur d'assainissement.

L'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement devant être réalisée par un bureau d'étude il est donc nécessaire de conventionner avec l'ATD afin de constituer le cahier des charges pour sélectionner un bureau d'étude qui constituera le schéma directeur.

Il est proposé une convention 2023-A-051 avec l'ATD avec pour mission l'assistance à maitrise d'ouvrage –Schéma directeur pour le système d'assainissement d'Evry et de Gisy Les Nobles - pour un montant estimé à 6 500.00 euros HT soit 7 800.00 euros TTC et le coût journée pour participation à des réunions supplémentaires 325.00 euros HT soit 195.00 euros TTC la demi-journée.

Cette pré-étude est subventionnée à 80% par l'agence de l'eau, la convention sera tripartite avec la commune d'Evry qui est également concernée par la station d'épuration, le montant de l'étude sera réparti entre les 2 communes.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-2023_24-DE

Le conseil après en avoir délibéré,

- **Décide** à l'unanimité de signer la convention 2023-A-051,

-**Autorise** le maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance

Alexandre FINELLI

Le Maire

Patrick BABOUHOT

MAIRIE DE GISY LES NOBLES
89140

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-2023_25-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-25

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
- NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal,
- STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule,
- FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe,
- MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Devis pour godet tracteur

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de changer le godet du tracteur qui réalise des travaux aussi bien pour la commune que pour l'assainissement.

Deux devis ont été demandés :

- SV PRO : 3 750.00 euros HT
- TSA AGRI : 2 450.00 euros HT

Le conseil de municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité** de choisir l'entreprise TSA AGRI pour un montant de 2 450.00 euros HT qui sera payée sur le budget annexe « assainissement ».

Fait à Gisy les Nobles

Le Secrétaire
Alexandre FINELLI

Le Maire
Patrick BABOUHOT

MAIRIE DE GISY LES NOBLES 89140

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230329-2023_26-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-26

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 8
Absent (s) : 6
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
22/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

SEANCE DU 29 mars 2023

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à RAVANEL Marie-Paule, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe, MOROUS Christian à FINELLI Alexandre.

Absent(s) excusé(s) : FLEURY Aliète

Absent(s) : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : CCYN- Modification des statuts

Monsieur le maire expose que :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 13 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Vu la délibération n° 2020-001 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord,
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2020/0207 du 26 février 2020 actant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord,
Considérant, les champs d'intervention de l'agence technique départementale (ATD89),
Considérant les champs d'intervention de l'agence départementale d'information sur le logement de l'Yonne (ADIL89),
Considérant la possibilité donnée aux communes de transférer aux EPCI le versement de contributions,
Que le versement d'une contribution de fonctionnement à l'ATD89 et à l'ADIL 89 est subordonné à modification des statuts,

le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité** d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord (CCYN) votés en conseil communautaire le 8 décembre 2022.
- **Prend** acte que l'exercice de la compétence pour le "versement d'une contribution à l'ATD 89" fera l'objet d'un calcul de charges par la CLECT et d'une prise en compte au titre des attributions de compensation des communes pour une application en 2023.

Fait à Gisy Les Nobles

Le Secrétaire de Séance

Alexandre FINELLI

Le Maire

Patrick BABOUHOT

MAIRIE DE GISY LES NOBLES
89140